

Route de la corniche, des bruits qui courent ...

Depuis plusieurs mois maintenant des bruits courent concernant la corniche. On aurait entendu dire que ses habitants souhaiteraient privatiser la route, se réservant ainsi le droit de profiter, seuls, de cet espace emblématique de Haute Gironde. Il paraîtrait même que certains voudraient interdire l'accès du Mugron aux VTT, ôtant ainsi aux enfants du canton la possibilité de pratiquer leur sport favori et brisant l'élan du VTT Estuaire Club de Gauriac qui fait rayonner le nom de la commune sur l'ensemble du territoire national au grès des résultats remarquables de son équipe.

Si tout cela était vrai, il y aurait vraiment matière à s'inquiéter ... à s'insurger même !

Seulement voilà, il n'en est rien !

Ce que l'on peut affirmer aujourd'hui, c'est qu'une nouvelle association intitulée « *Les riverains de la route de la corniche de la Gironde* » a vu le jour cet été. A l'instar de nombreuses autres qui réunissent des habitants d'une rue, d'un quartier, d'un lieu-dit ou d'un village, cette nouvelle association s'est donné comme mission de représenter les habitants de la route de la corniche, du Pain de sucre à Roque de Thau, de veiller à la préservation de leur cadre de vie et des qualités paysagères et environnementales du lieu.

Nous tenons donc à rassurer tout le monde :

Notre association n'a pour projet ni de fermer à la circulation ou de privatiser la route de la corniche ni d'interdire l'accès du Mugron aux VTT.

Et si des ambiguïtés dans notre communication ont pu faire croire le contraire et inquiéter à juste titre certaines personnes, nous tenons à nous en excuser.

Néanmoins, l'association des *riverains de la route de la corniche* ne s'est pas constituée par hasard. Plusieurs habitants ont, en effet, exprimé leurs vives préoccupations concernant l'augmentation de la fréquentation touristique sur la route de la corniche et les travaux d'aménagement engagés sur le Mugron par l'association VTT Estuaire Club, association qui déclare elle-même avoir « *travaillé d'arrache-pied à la création d'une nouvelle piste de DH (descente)* »¹

Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée ici pour préciser nos positions sur ces deux sujets.

Une nouvelle piste de VTT sur le site protégé du Mugron.

Depuis près de vingt ans, le site du Mugron, sur la commune de Gauriac, accueille la pratique du VTT. Site naturel magnifique, lieu chargé d'histoire, le Mugron est sillonné de longue date par les promeneurs locaux. La pratique du vélo tout terrain ne semblait poser de problèmes à personne. Le club local participait activement à l'entretien des chemins existants et les éventuelles nuisances de ce sport étaient sans commune mesure avec d'autres pratiques, mécaniques celles-ci, comme le quad ou la moto tout terrain. Mais depuis peu, comme évoqué en introduction, de nouvelles ambitions bouleversent le partage des usages de ce lieu et mettent en péril la délicate gestion de ce site protégé.

En effet, le VTT Estuaire Club de Gauriac a pour projet d'organiser une compétition, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et particulièrement une épreuve de descente. Or, pour pratiquer cette discipline dans des conditions d'homologation, il est nécessaire d'aménager une piste normalisée. Cette normalisation fait d'ailleurs l'objet d'une norme AFNOR². Le coût de ce document (environ 220 euros) ne nous a pas permis de le consulter. Nous pouvons néanmoins évoquer certains aménagements qui semblent y être préconisés comme la création d'une rampe et parfois d'un kiosque de départ, la nécessité de trouver certains obstacles (escaliers...), pentes ou virages aux inclinaisons imposées (terrassement), échappatoires de sécurité, protections des piquets de balisages et des « dangers » existants (rochers, arbres ...), élagages des arbres ...

Comme le rappelle M. Mauco, président du VTT Estuaire Club, dans l'article paru dans le journal de Gauriac déjà cité, les bénévoles du club ont commencé ces travaux au printemps dernier. Interrompus du fait de la mobilisation de certains habitants, ces travaux ont aujourd'hui repris en vue de l'organisation de la compétition en septembre 2020.

Une fois encore, nous n'avons rien contre la pratique du VTT en général, ni sur sa présence sur le Mugron. Néanmoins, la sur-fréquentation de quelque nature, la multiplication des pistes d'entraînements et l'aménagement de cette piste de descente en particulier nous apparaissent comme des usages contraires aux prérogatives de protections de ce site.

Car oui, le Mugron est protégé et la liste de ces protections est longue :

Au titre du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Gauriac³, le Mugron est classé en zone Np (Naturelle protégée). A ce titre, les coupes d'arbres et abattages sont soumis à autorisation et toutes les constructions nouvelles sont interdites.

Au titre de la protection des paysages, le Mugron fait partie du **Site Inscrit de la corniche de la Gironde**⁴. Les travaux sont soumis à Déclaration Préalable et font l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) quatre mois avant le début des travaux⁵.

Au titre des **Espaces Naturels Sensibles**⁶, le Mugron est protégé, depuis 1992, pour ses qualités écologiques et paysagères reconnues d'intérêt collectif.

Au titre de la protection de la faune et de la flore, le Mugron est classé comme zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (**ZNIEFF 720008247 BUTTE CALCAIRE DE LA ROQUE-DE-THAU - SITE DE MUGRON**)⁷. Dans la fiche concernant le Mugron rédigée par le ministère de l'environnement, il est écrit : *« Une gestion conservatoire du site avec une ouverture maîtrisée de la fréquentation et des activités de loisirs doit être mise en œuvre pour conserver l'intérêt biologique, écologique et patrimonial de ce site »* ; et plus loin : *« Trois facteurs essentiels à l'évolution du site et à la dégradation de l'intérêt écologique et patrimonial : envahissement par les graminées sociales, fermeture des milieux avec forte progression des arbustes, pratique importante d'activité de loisirs (VTT, motocross) »*.

Le Mugron est intégré à une seconde ZNIEFF, plus large, qui couvre l'ensemble de la corniche, de Roque-de-Thau au Pain de sucre⁸

Le Mugron est également une **Zone de protection archéologique**⁹. Comme le montre la thèse de doctorat de Didier Coquillas¹⁰, de 1870 à nos jours on a trouvé sur le site des outils néolithiques, des fragments de céramiques gallo-romaines et l'histoire y mentionne la présence de fortifications gallo-romaines et de bâtiments religieux d'époque médiévale.

Enfin, une partie du site est dans l'emprise du périmètre de protection du Château de Thau, inscrit à l'inventaire supplémentaire des **Monuments Historiques**.

Après un tel inventaire, il nous semble évident que le site du Mugron n'a pas destination à accueillir une course de descente VTT, bon sens que la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) ne manque pas d'avoir et de recommander dans son document intitulé « Concevoir

une piste de compétition de Descente VTT - Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage et clubs » dans lequel on peut lire : « *la clé de la réussite passe par la consultation des différents acteurs potentiellement impactés par le tracé de la future piste. (...) Il conviendra (également) d'éviter les zones protégées.* »¹¹

Il est regrettable qu'un consensus semble s'être établi pour ignorer l'ensemble de ces textes.

Nous demandons donc, par souci conservatoire, l'abandon immédiat des travaux d'aménagement de la piste de descente VTT sur le site du Mugron, l'arrêt de la prolifération de nouvelles pistes et la constitution d'une commission locale de gestion du site dans laquelle pourront siéger les représentants de la commune et les associations représentant les différents usagers (VTT, chasseurs, randonneurs, riverains). Pourrait y être opportunément invités une association de défense de l'environnement, le conservatoire de l'estuaire et un représentant de la société archéologique de Bordeaux.

Nous ajoutons par ailleurs que ces demandes font l'objet d'une pétition qui a recueillie à ce jour plus de 200 signatures.

La « mise en tourisme » de la route de l'estuaire.

En juillet dernier, l'Office de Tourisme de Blaye, mandaté par l'ensemble des communautés de communes de la rive droite de l'estuaire, de Royan à St-André-de-Cubzac, a lancé un appel d'offres intitulé « *Mise en tourisme d'une route sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde : stratégie, positionnement et condition de mise en œuvre pré-opérationnelle* ». Cette commande, première phase d'importants investissements publics en études, aménagements et communications, a pour but **d'augmenter massivement le nombre de touristes** fréquentant notre territoire. Ce nouvel épisode de développement touristique, pour partie insufflé par l'État et la métropole dans le cadre des « contrats de destinations »¹², a probablement également pour objectif, non avoué, de désengorger une agglomération bordelaise congestionnée par vingt-cinq ans de politique volontariste de croissance, dont les effets pervers se font de plus en plus sentir. Ceux qui, chaque jour, prennent la route vers Bordeaux le savent à leurs dépens.

Bordeaux et Royan cumulent dix millions de touristes chaque année¹³, fréquentation en constante progression. L'objectif affiché de ce projet de développement est de capter une part maximale de clientèle à ces deux "bassins émetteurs"¹⁴. Avec de pareils chiffres, nous rentrons sans ambiguïté dans l'échelle du **tourisme de masse**.

Cet appel d'offres pose les bases méthodologiques d'une normalisation de notre territoire en vue de son exploitation touristique. Cité, parmi d'autres exemples, la "réussite" du village de Talmont-sur-Gironde, qui accueille chaque année 500 000 visiteurs (dont 300 000 durant la seule période estivale) pour une population de 105 habitants, pourra devenir un exemple à suivre, un objectif de performance pour les sites les plus emblématiques de la future *Route verte de l'estuaire*. Parmi ceux-ci, la route de la corniche semble réunir tous les attributs d'un morceau de choix. Pour preuve, elle fait d'ores et déjà partie de l'itinéraire principal de ce projet.

A Talmont-sur-Gironde, pour accueillir cette manne touristique, il a fallu construire un gigantesque parking payant de mille places dont la superficie est supérieure à celle du village lui-même. Une borne d'entrée réserve dorénavant l'accès du site aux seuls habitants. Victime de sa beauté et d'une forme de rapacité commerciale, ce village est devenu un produit, une marque labélisée, une galerie marchande à ciel ouvert. Est-ce vraiment un exemple à suivre en matière d'aménagement du territoire ?

C'est précisément ce type d'évolution dont nous redoutons la réalisation sur la corniche et ailleurs en Haute Gironde.

L'élargissement de voies, le contrôle d'accès de certaines routes, la création de ronds-points ou de parkings pour les voitures, bus et camping-cars, l'aménagement de nouvelles "fenêtres sur l'estuaire" et l'installation de commerces liés à l'activité touristique (points relais ou vitrines à buts commerciaux, magasins de souvenirs ou de location de vélos électriques, etc...); tous ces équipements sont suggérés ou franchement programmés dans l'appel d'offres en question.

Ils nous apparaissent, en tant que riverains directement concernés, ou pour les nombreux habitants du secteur qui ont plaisir, depuis toujours, à profiter des balades et des paysages qu'offre la route de la corniche, comme l'annonce d'une détérioration importante de ses paysages et de son environnement. Comme l'écrit le sociologue Rodolphe Christin, récemment invité à s'exprimer sur le sujet dans *Sud-Ouest Dimanche*¹⁵ : "*le tourisme (...) tue ce qui le fait vivre, il détruit le monde qu'il déclare aimer.*"¹⁶

Enfin, au-delà de ce qui pourrait apparaître comme la seule défense des intérêts privés de quelques-uns et sans débattre ici des réelles retombées économiques dont le territoire est sensé profiter à terme, il semble opportun de s'interroger sur la pertinence d'un logiciel de développement économique d'un autre temps; d'un temps où le pétrole bon marché coulait à flot, où le réchauffement climatique n'existait que dans la tête de quelques rares chercheurs

isolés et prophétiques, où la foi d'une croissance infinie dans un monde fini n'était pas encore écornée ; d'un temps de déni et d'insouciance que les moins de vingt ans ne connaîtront jamais.

Car rappelons-le, le tourisme est contingent au maintien, voire à la croissance, des transports aériens, maritimes et fluviaux, automobiles et à la persistance d'une société de loisirs portée par une croissance économique et une stabilité démocratique sans faille. Si nous arrivons tous plus ou moins à nous voiler la face sur l'évolution écologique de notre unique planète et ses conséquences environnementales, politiques, économiques et sociales à venir, c'est que le concret de nos vies, en tout cas celui des plus chanceux, n'est encore que peu bouleversé.

Mais la fête semble pourtant finie. Engager, aujourd'hui, ce type de politique de développement à long terme peut légitimement apparaître à certain comme appartenant au registre de l'hérésie.

En attendant, vivons ensemble !

Ces deux points, aux échelles très différentes, peuvent apparaître pourtant concourir de mêmes problématiques : conflits d'usages, sacrifice de la nature par les activités humaines et culte de la croissance.

Notre toute récente association ne fait qu'exprimer ses craintes et réagir à ce qui lui semble être des abus d'usages du territoire qui nous accueille tous. Elle aura à l'avenir, nous le souhaitons, l'occasion de ne pas se cantonner à une forme de contestation et de s'enrichir de propositions concrètes. Nous n'avons pas la prétention de détenir « LA » vérité. En revanche nous exprimons légitimement un point de vue, dans un espace démocratique où la parole et la prise de position sont, jusqu'à preuve du contraire, libres. Aussi, nous espérons que l'accueil froid que nous avons rencontré jusqu'à présent se transforme en dialogue apaisé et en collaboration fructueuse.

Les riverains de la route de la Corniche de la Gironde

Site internet <http://routedelacorniche.org>

E-mail cornichegironde@gmail.com

Gauriac, le 19 décembre 2019

Références :

-
- ¹ Jean-Paul MAUCO, le Journal de Gauriac, n° 122, automne 2019, page 21
- ² NF S52-110 Avril 2013. Site AFNOR : <https://www.boutique.afnor.org/norme/nf-s52-110/pistes-de-descente-vtt-amenagement/article/807269/fa178928>
- ³ Site de la Mairie de Gauriac : <http://www.gauriac.fr/88-mairie/urbanisme.html>
- ⁴ Site inscrit de la Corniche de la Gironde : <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/ficheinfo/?Code=SIN0000137&Rubrique=SIN>
- ⁵ http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2_Sites_inscrits_en_quelques_mots_2015.pdf
- ⁶ Espace Naturel Sensible ENS (<http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=126>)
- ⁷ ZNIEFF du Mugron : GERA, .- 720008247, BUTTE CALCAIRE DE LA ROQUE-DE-THAU - SITE DE MUGRON. INPN, SPN-MNHN Paris, 20P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/720008247.pdf>
- ⁸ ZNIEFF de la corniche de la Gironde : GERA, .- 720030029, COTEAUX DU BORD DE GIRONDE, DU PAIN-DE-SUCRE A ROQUE-DE-THAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/720030029.pdf>
- ⁹ Zone de protection archéologique de Gauriac . Source PIGMA <https://www.pigma.org/mapfishapp/?wmc=contexts/drac.wmc>
- ¹⁰ Didier COQUILLAS, Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au moyen-âge, Tome 2, p 460 - <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01781540>
- ¹¹ Concevoir une piste de compétition de Descente VTT Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage et clubs, FFC, janvier 2014, page 9. <https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Guide-Descente-VTT-DEF.pdf>
- ¹² Site atout-France.fr, <http://www.atout-france.fr/content/contrats-de-destinations>
- ¹³ Bordeaux a accueilli 6,1 millions de touristes en 2018 et Royan près de 4 millions en 2017 - Site bordeaux-tourisme .com, <https://www.bordeaux-tourisme.com/Footer/Barometre-touristique/Bilan-activite-touristique-Annee-2018>
- Rapport d'activité de Destination Royan Atlantique 2017, <https://vaux-sur-mer-autrement.info/wp-content/uploads/2018/04/rapport-2017-destination-royan-.pdf>
- ¹⁴ C.C.T.P. Mise en tourisme d'une route sur la rive droite de l'estuaire de la gironde : stratégie, positionnement et conditions de mise en œuvre pré-opérationnelle, Office de tourisme de Blaye, juin 2019
- ¹⁵ Tourisme, attention danger. Rodolphe Christin, Sud-Ouest Dimanche du 08/09/2019
- ¹⁶ L'usure du monde, critique de la déraison touristique, Rodolphe Christin, éditions l'Echappée, 2014, page 40